

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 8 avril 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Michelle Payette Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-4991

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et la modification suivante :

- Devancer le point 3.1 : Dépôt des rapports financiers du vérificateur pour l'année 2012.

6. Varia

- 6.1 Changement de journée pour l'ouverture de la bibliothèque
- 6.2 Facturation pour une vidange d'urgence
- 6.3 Paiement de la Sûreté du Québec
- 6.4 Entrées problématiques
- 6.5 Forum régional d'économie sociale
- 6.6 Cueillettes des matières résiduelles et recyclables
- 6.7 Formations pour être président d'élections
- 6.8 Chemin Pilon
- 6.9 Bois-Franc, zone sinistrée
- 6.10 Demande de soutien financier d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau
- 6.11 Bornes sèches

Adoptée.

2013-RAG-4992

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Suite à la présentation par madame Emmanuelle Michaud des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2012 produit par la firme comptable Janique Éthier, CGA et conformes aux normes comptables en vigueur, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vérificateurs - Recommandations

Le conseil municipal est informé de certaines recommandations effectuées par la vérificatrice Emmanuelle Michaud de la firme Janique Éthier, CGA.

2013-RAG-4993

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-4994

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 22 709.89 \$ et la liste des comptes payés au montant de 56 982.38 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 5 avril 2013 au montant de 162 739.18 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 avril 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 371 959.53 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 559.22 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 mars 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'elle apportera un rapport le mois prochain pour mars et avril 2013.

2013-RAG-4995

DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Québécoise du cancer demande de l'aide financière afin que pouvoir continuer à offrir leurs services qui permet aux gens atteints du cancer et leur famille d'avoir un endroit pour héberger lors de traitement en dehors de leur région et qu'ils offrent aussi un service d'information et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une région éloignée des grands centres et que ce service peut-être très utile pour les citoyens qui sont atteint d'un cancer et pour leur famille;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à la Fondation.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

2013-RAG-4996

INTÉRÊTS SUR PAIEMENT EN 10 MOIS OU MOINS

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens fonctionnent par paiement mensuel depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens n'ont aucun retard sur les années antérieures et que leur compte est toujours payé avant la fin de l'année;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que les citoyens qui paie leur compte à l'intérieur de la même année, c'est-à-dire avant le 31 décembre de l'année en cour n'auront pas d'intérêt d'ajouter à leur compte, mais il est très important de n'avoir aucun retard sur l'année antérieure pour avoir droit à ce service.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Système informatique

La directrice générale ainsi que la vérificatrice Emmanuelle Michaud mentionnent au conseil qu'il faudra commencer les démarches afin de faire un changement de système informatique. La MRC prévoit changer de système informatique d'ici peu et celui que nous avons ne sera plus compatible avec le leur. De plus, il y a plusieurs erreurs qui se glissent dans le système que nous avons présentement et il ne suit plus les normes comptables municipales. La directrice mentionne qu'elle va regarder toutes les solutions possibles et les moins dispendieuses et elle reviendra avec des soumissions.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entente annuelle avec la Croix-Rouge

La directrice mentionne au conseil que l'entente avec la Croix-Rouge est toujours valide et que le montant à payer cette année sera de 150 \$ comme l'an passé.

2013-RAG-4997

RÉSOLUTION POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AFIN DE FAIRE UNE ÉTUDE DE TRAFIC

CONSIDÉRANT QUE la longueur de la zone de 50 km/h est très courte et que dû à cela, la plupart des véhicules ne diminuent pas leur vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Bois-Franc, qui est située à l'intérieur de cette zone, est très près de la Route 105 et que la sécurité de nos enfants est très importante;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de faire une étude de trafic dans cette zone afin de constater qu'un changement s'impose sur la longueur et ainsi de la rendre plus sécuritaire pour les citoyens et étudiants.

Adoptée.

2013-RAG-4998

COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009 la municipalité de Montcerf-Lytton demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de démarrer le processus pour que les municipalités qui en font partie puissent avoir accès à une cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'à la MRC une majorité des municipalités ont donné leur appui pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une cour municipale est un élément essentiel à l'exécution pénale découlant des infractions aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique de la MRC a travaillé à harmoniser plusieurs règlements municipaux dont ceux-ci applicables par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour une cour municipale sont très dispendieux, mais il est possible d'obtenir les services offerts par une cour d'une MRC voisine;

CONSIDÉRANT QUE les informations reçues au comité plénier de la MRC Vallée-de-la-Gatineau du 19 mars 2013 concernant l'adhésion à une cour municipale à la MRC des Collines;

CONSIDÉRANT QUE selon la MRC, il y a possibilité d'entente avec la MRC des Collines;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'avoir accès à cette cour afin de pouvoir faire appliquer nos règlements municipaux à des prix abordables pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de prendre les procédures nécessaires le plus rapidement possible afin d'obtenir les informations essentielles afin d'adhérer à la cour municipale avec la MRC des Collines et que copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités pour appui.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Renouvellement d'adhésion avec Loisirs Sports Outaouais

La directrice générale présente au conseil une demande d'adhésion à Loisirs Sports Outaouais. Le conseil ne désire pas y adhérer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tableau détaillé des coûts juridiques

La directrice présente au conseil un tableau des coûts juridiques déboursés dans chaque dossier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bourse d'études

La directrice présente au conseil une demande de la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau pour offrir une bourse d'études. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2013-RAG-4999

DEMANDE D'APPUI MONÉTAIRE DE L'ASSOCIATION SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Association a besoin de fonds pour continuer leur travail de sauveteurs bénévoles aux quatre coins de la Haute-Gatineau et que les équipements et véhicules nécessaires pour le faire son très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Congrès de l'UMQ en mai 2013

La directrice présente au conseil une convocation pour l'assemblée générale annuelle de l'UMQ qui se déroulera à Montréal. Aucun conseiller ne désire y participer cette année.

2013-RAG-5000

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR (M. GONTHIER)

CONSIDÉRANT QUE M. Gonthier amasse des fonds pour la Fondation des maladies du cœur chaque année afin de faire un don;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que lorsque M. Gonthier passera pour amasser les fonds, la municipalité fasse un don de 100 \$ pour la Fondation des maladies du cœur.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat de poids supplémentaires pour le centre de conditionnement

La directrice présente au conseil une demande venant de la clientèle du centre de conditionnement pour faire l'achat d'équipements supplémentaires dont les poids et altère qui est limité. Le conseil ne veut pas faire d'achat supplémentaire, mais le maire Armand Hubert va voir avec des organismes s'il serait possible d'obtenir une commandite.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Fondation du CSSVG

La directrice présente au conseil une lettre de remerciement de leur part pour le don que la municipalité a fait.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu la réponse concernant le dossier de la Ferme Roger Pilon SENC et la Commission refuse le dossier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

MDDEP

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu la réponse concernant notre demande de subvention pour les GES. La réponse est négative pour l'instant, car tous les budgets disponibles ont été distribués, mais ils nous mentionnent qu'il y aura un nouveau programme de mis en route et que nous pourrons réessayer sur ce nouveau programme.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ministère des Transports du Québec

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une confirmation de réception pour notre résolution en appui à Transport Lemmens.

2013-RAG-5001

CHANGEMENT DE JOURNÉE POUR L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire a demandé au conseil un changement de journée pour l'ouverture de la bibliothèque dû à un autre emploi à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la directrice s'est informée auprès de l'école St-Boniface de Bois-Franc si le changement de journée les affecterait puisque ce sont les plus gros clients de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE pour les professeures à l'école ça ne cause aucun problème et que nous n'aurons qu'à les aviser du changement lorsqu'il se fera;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu

d'accepter la demande de la bibliothécaire et de changer les journées d'ouvertures de la bibliothèque pour les lundis et mercredis au lieu des mardis et jeudis.

Adoptée.

2013-RAG-5002

FACTURATION POUR UNE VIDANGE D'URGENCE

La directrice présente au conseil une demande de citoyen à l'effet que le coût de la vidange d'urgence en hiver est très élevé et que le coût supplémentaire devrait être plus bas puisqu'il paie sur deux ans. La directrice mentionne au conseil qu'elle a expliqué au citoyen que le montant indiqué sur son compte de taxes n'est pas seulement pour la vidange, mais aussi pour les quotes-parts qui doivent être payées pour l'élimination des déchets provenant de boues septiques.

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens doivent payer ces quotes-parts et que le montant alloué à la vidange seulement est beaucoup plus bas que le total payé pour le service complet;

CONSIDÉRANT QUE d'autres citoyens ont eu recours à la vidange d'urgence durant l'année et qu'ils ont dû payer le montant total;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu que le citoyen doit payer la totalité de la facture qui lui a été envoyée et qu'à partir d'aujourd'hui, la municipalité ne s'occupe plus des vidanges d'urgences. Les citoyens pourront contacter la municipalité afin d'obtenir des noms et numéros de fournisseurs de ce service, mais par la suite il fera lui-même les démarches avec le fournisseur.

Adoptée.

2013-RAG-5003

PREMIER VERSEMENT POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 17 809 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-5004

ENTRÉES PROBLÉMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE deux entrées privées n'ont pas été refaites lors du rehaussement des chemins (Payette et Parc Industriel);

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre un voyage de mg-20 afin d'égaliser l'entrée avec le chemin;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'effectuer les travaux nécessaires pour les deux entrées problématiques et que par le fait même, une clôture soit aussi installée à l'entrée du chemin de M. Gonthier pour y bloquer l'accès au public puisque ce chemin n'est plus entretenu par la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Forum régional d'économie sociale

La directrice et le maire demandent au conseil si un des membres serait intéressé à participer à ce forum. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Cueillette des matières résiduelles et recyclables

La conseillère Michelle Payette nous mentionne que lors de la cueillette, les bacs de recyclage et les poubelles ne sont pas remis dans l'entrée raisonnablement. À la dernière collecte, son bac de recyclage était complètement dans le fossé et comme nous allons faire l'achat de nouveaux bacs de matières résiduelles, il serait important de mentionner à notre fournisseur de ce service qu'ils doivent être plus délicats lors des cueillettes, car nos bacs briseront très rapidement. Le maire mentionne qu'il le contactera afin de lui parler de la situation.

2013-RAG-5005

FORMATION POUR LES ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections municipales cette année et que la directrice n'a jamais été présidente d'élection jusqu'à aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de cette journée se fait plusieurs mois à l'avance et que plusieurs choses doivent être faites avec des délais prédéterminés;

CONSIDÉRANT QU'il serait important que la directrice participe à une formation de nouveau président d'élection afin d'y acquérir les connaissances pour effectuer le travail de présidence avec succès;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice Annie Pelletier à aller suivre la formation de deux jours à Laval les 27 et 28 mai et de lui rembourser tous les frais encourus pour cette formation.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chemin Pilon

Le maire mentionne au conseil que le chemin Pilon réagit bien malgré le fait qu'il n'est pas asphalté, mais qu'il serait important de limiter les camions lourds lors de période de dégel. Le conseil aimerait que l'on vérifie la possibilité d'installer une pancarte d'interdiction aux camions lourds que nous pourrions installer lors de la période de dégel. La directrice va vérifier si nous avons l'autorisation de le faire et nous reviendra avec cela.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Zone sinistrée

Le conseiller Philippe St-Jacques demande au maire de lui expliquer ce que veut dire zone sinistrée. C'est-à-dire, à quoi cela nous donne droit comme dédommagement et qu'elle est l'aide disponible. Le maire explique les détails au conseil.

2013-RAG-5006

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau accompagnent les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, dans les diverses municipalités de la MRC, que ce soit à l'hôpital, au foyer ou à domicile;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation et de déplacements des bénévoles sont élevés et que toute aide financière assure la continuité du service;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider la continuité de ce service très utile.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-5007

BORNES SÈCHES

Le maire et le conseiller Conrad Hubert nous mentionnent qu'ils ont rencontrés M. Patry pour la question des bornes sèches. M. Patry leur a proposé quelques solutions dont une sur le chemin Pilon et une autre sur le chemin Branchaud qui nous permettrait de

construire deux bornes sèches cette année. Nous devons absolument aller de l'avant afin de nous conformer avec notre schéma de couverture de risque en incendie donc, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'aller de l'avant avec ces deux solutions et de revenir lorsque nous aurons plus de détails sur les coûts engendrés.

Adoptée.

2013-RAG-5008

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale